

## HOUNIE Jean-François

---

**De:** mh m <mariehmartin@gmail.com>  
**Envoyé:** lundi 8 septembre 2025 19:40  
**À:** Enquete publique PLUI  
**Objet:** Enquête publique PLUI 2025

Monsieur le Président de la commission d'enquête, projet de PLUi,

Dans l'intérêt commun des habitants, il est indispensable que le PLUi respecte pleinement ses objectifs fondamentaux : préserver le patrimoine naturel, agricole et historique de la CCLO, et en assurer la mise en valeur. Toute décision d'aménagement doit s'inscrire dans cette logique et non la compromettre.

Le respect de ces objectifs implique la protection stricte des terres agricoles, des paysages, ainsi que des milieux naturels et écologiques du territoire. En particulier, les terres agricoles, les bois et les forêts de Baigts-de-Béarn et des communes environnantes doivent être sanctuarisés, sans possibilité de changement de destination. Leur préservation est une condition indispensable pour maintenir la cohérence et la crédibilité du PLUi.

Dans cette perspective, il est clair que le PLUi ne doit pas permettre la création de nouvelles zones industrielles dans les communes rurales. Une telle orientation irait à l'encontre des principes mêmes du plan, qui privilégie un développement équilibré et durable du territoire. Toute nouvelle activité industrielle doit donc se limiter aux zones déjà prévues à cet effet.

Marie-Helene Martin

356 chemin Parabeu

64300 Baigts de Bearn

06 81 05 80 62